

Convocation du 04 mai 2017 SEANCE DU 16 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept le seize du mois de mai à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, PERSE Coralie, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM BONNET Natacha, BETIS Yoan.

Absent ayant donné procuration : DIDION Bernard à LALIGANT Sylvain et SAINTE CROIX Francis à TERME Grégory

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TERME Grégory, Adjoint au Maire est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 11 avril 2017. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

19-2017/Passage de la canalisation d'eau potable en terrain privé

Le Maire rappelle les travaux de changement de la conduite principale d'eau qui commence le 29 mai 2017 et informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée A n°170 Lieu- dit « Le Miroir » donnera son autorisation de passage sous condition d'octroi d'un branchement d'eau à titre gracieux sur la dite parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'alimenter la parcelle A n°170 Lieu- dit « Le Miroir » en eau potable,
- de financer le branchement en limite de propriété et la pose du compteur d'eau
- d'informer le propriétaire de la parcelle qu'il devra s'acquitter semestriellement de la location du compteur, des taxes afférentes et de sa consommation d'eau.

20-2017/Approbation de la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois

Vu la délibération du Comité Syndical n° 8 datant du 27 mars 2017 modifiant l'article 3 des statuts (changement de siège)

Vu les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois visé par les services préfectoraux compétent en date du 11 avril 2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés : La modification des statuts du Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois (article 3 : changement de siège à la mairie de Cannes et Clairan)

21-2017/Repas du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de s'attribuer les services en qualité de traiteur du restaurant « O Château » à Salinelles (30) pour le repas du 13 juillet 2017.

Le tarif des participations sont fixé comme suit :

Convocation du 04 mai 2017 SEANCE DU 16 MAI 2017

- Adulte résident : 13.00 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - Enfant résident et non résident entre 10 et 14 ans : 8.00 €
 - Adulte non résident : 18.50 €
-

Question diverses

- La réunion publique de mi-mandat aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à 18h45
-

La séance est levée à 19 h 15



Le Maire,
Sylvain RENNER,

Grégory TERME	Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
Natacha BONNET	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE
Yoan BETIS	Francis SAINTE CROIX	Coralie PERSE